

## APPEL A CANDIDATURES

### RESIDENCE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DE COREE

<b>APPEL A CANDIDATURES</b> .....	<b>1</b>
<b>RESIDENCE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DE COREE</b> .....	<b>1</b>
<b>VILLA BUSAN, RESIDENCE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DE COREE</b> .....	<b>2</b>
<b>MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES 2025</b> .....	<b>2</b>
Dates et durée de résidence .....	2
Disciplines concernées .....	2
Principe de restitution.....	2
<b>CONDITIONS DE SEJOUR</b> .....	<b>2</b>
Hébergement .....	2
Conditions financières.....	3
Accompagnement artistique.....	3
<b>PROCESSUS DE CANDIDATURE</b> .....	<b>3</b>
Etape 1 : vérifier les conditions d'éligibilité .....	3
Etape 2 : déposer son dossier de candidature : .....	3
<b>CRITERES D'EVALUATION</b> .....	<b>4</b>
Parcours artistique : .....	4
Pertinence du projet proposé : .....	4
Nécessité d'une résidence en Corée.....	4
<b>INSTANCE DE SELECTION DU LAUREAT OU DE LA LAUREATE</b> .....	<b>4</b>
<b>CALENDRIER DU PROCESSUS DE SELECTION</b> .....	<b>5</b>

## VILLA BUSAN, RESIDENCE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DE COREE

En partenariat avec la Ville de Busan, la Ville de Cannes, le Campus Art Méditerranée et la Fondation Fiminco, la Résidence de France en République de Corée - Villa Busan ouvre un nouvel appel à candidatures au titre du premier semestre 2025.

Privilégiant les arts visuels, cet appel à candidatures s'adresse aux créateurs et créatrices ayant un projet de recherche nécessitant un séjour d'immersion et de recherche en Corée du Sud.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au vendredi 28 mars (minuit heure française).

## MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES 2025

### Dates et durée de résidence

La durée de résidence est de trois mois, **du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2025**.

### Disciplines concernées

Cette année, la résidence accueille des artistes des domaines de la création suivants :

- Peinture ;
- Dessin ;
- Photographie ;
- Vidéo ;
- Nouveaux médias (numérique)

En cas de projet pluridisciplinaire, les candidats sont invités à s'inscrire dans la discipline dans laquelle ils sont reconnus professionnellement.

### Principe de restitution

L'artiste sélectionné sera tenu de réaliser une **exposition de restitution** de son travail ou de ses recherches à la fin de son séjour dans la salle d'exposition du Hongti Art Center.

## CONDITIONS DE SEJOUR

### Hébergement

Le Hongti Art Center met à disposition un **logement individuel** avec espace de travail et connexion wifi pour le lauréat ou la lauréate du programme de résidence. Cet espace offre également aux artistes un large éventail d'installations, comprenant un espace d'exposition et des salles d'étude (photos en annexe).

## Conditions financières

### Allocation de résidence

Une allocation forfaitaire de séjour mensuelle de **2 000 euros** est attribuée à l'artiste par la Ville de Cannes, membre fondateur de la Résidence de France en République de Corée. Une bourse supplémentaire de production et des droits d'exposition afférents sera également attribuée.

### Transport

L'Ambassade de France en République de Corée prend en charge un billet d'avion aller-retour Paris-Séoul à hauteur de 1,2 millions de wons ainsi qu'un billet de train aller-retour Séoul-Busan.

## Accompagnement artistique

Une personne coréenne francophone en charge de la coordination sera présente pour accompagner l'artiste pendant toute la durée du séjour.

En amont de la résidence, des premiers rendez-vous auront lieu entre la personne chargée de la coordination et l'artiste afin d'envisager les premiers contacts et pistes de recherches à activer dès l'arrivée à Busan. Pendant la résidence, cette personne poursuivra l'accompagnement en fonction des besoins et du développement du projet.

## PROCESSUS DE CANDIDATURE

### Etape 1 : vérifier les conditions d'éligibilité

#### Expériences professionnelles :

- Être diplômé d'une école d'art depuis au moins 2 ans ;
- Être un créateur ou une créatrice relevant des disciplines susnommées ;
- Être inscrit dans une démarche professionnelle depuis au moins 2 ans ;

#### Nationalité / Résidence :

- Posséder la nationalité française ou résider en France depuis au moins 5 ans ;
- Être en capacité de s'exprimer en anglais ou en coréen.

### Etape 2 : déposer son dossier de candidature :

Chaque dossier de candidature doit renseigner les informations suivantes :

- **Un dossier artistique** pouvant inclure des textes, visuels et éventuellement des liens vidéo, permettant d'apprécier le parcours artistique de l'artiste ;
- **Un CV détaillé** avec les coordonnées complètes : adresse postale, mail, téléphone, et date de naissance ;
- **Un dossier de présentation du projet artistique** précisant les motivations de la demande, la nature du projet de recherche, la corrélation avec le lieu, les possibilités envisagées de restitution de fin de résidence et les suites envisagées du projet (maximum 2 pages) ;

- **Une ou plusieurs lettre(s) de recommandation** (2 maximum) d'institutions, de structures ou de professionnels reconnus dans la discipline artistique ;
- **Une attestation sur l'honneur** certifiant :
  - Que vous avez pris connaissance des conditions générales et du règlement ;
  - Que vous êtes le seul ou la seule auteur (nommer les co-auteurs s'il y en a) des œuvres mentionnées dans votre dossier de candidature ;
  - Que vous serez libéré de vos activités professionnelles pendant toute la durée du séjour ;

Seuls les dossiers complets respectant les conditions requises par le règlement et respectant la date de clôture seront pris en compte. **Les dossiers sont à envoyer en anglais et au format pdf** à l'adresse suivante : [art@kr.ambafrance-culture.org](mailto:art@kr.ambafrance-culture.org).

## CRITERES D'EVALUATION

### Parcours artistique :

Le comité de sélection sera attentif au CV, au dossier artistique et aux lettres de recommandation attestant du parcours de l'artiste.

### Pertinence du projet proposé :

Le comité de sélection se concentrera sur la qualité artistique, la pertinence et la singularité du projet, ainsi que la façon dont ce projet s'inscrit dans le parcours artistique du candidat ou de la candidate. La faisabilité du projet et de sa restitution finale sera également prise en compte.

### Nécessité d'une résidence en Corée

Les projets sélectionnés devront démontrer la nécessité de se rendre en Corée. Un protocole de travail déjà engagé ainsi que des contacts déjà établis avec des professionnels en Corée ou la volonté démontrée par l'artiste d'aller à la rencontre de professionnels, d'institutions, d'artistes en Corée, et tout particulièrement à Busan, seront évalués positivement.

## INSTANCE DE SELECTION DU LAUREAT OU DE LA LAUREATE

La sélection se déroule en quatre étapes :

- Analyse de la conformité de chaque dossier avec le règlement de l'appel à candidatures par les services culturels de l'Ambassade de France en République de Corée ;
- Un comité d'experts représentant chaque partenaire de la Villa Busan examine l'ensemble des dossiers de candidature et présélectionne trois dossiers ;
- Le comité final de sélection auditionne les candidats présélectionnés ;
- Le comité final de sélection statue et désigne le lauréat ou la lauréate.

## CALENDRIER DU PROCESSUS DE SELECTION

Ouverture de l'appel à candidatures	Mercredi 12 mars
Clôture de l'appel à candidatures	Vendredi 28 mars
Analyse de la conformité des dossiers	Vendredi 04 avril
Sélection des finalistes	Vendredi 18 avril
Comité final de sélection du lauréat	Vendredi 25 avril
Notification du lauréat	Lundi 28 avril

Toute demande de précision complémentaire doit être adressée à [art@kr.ambafrance-culture.org](mailto:art@kr.ambafrance-culture.org).

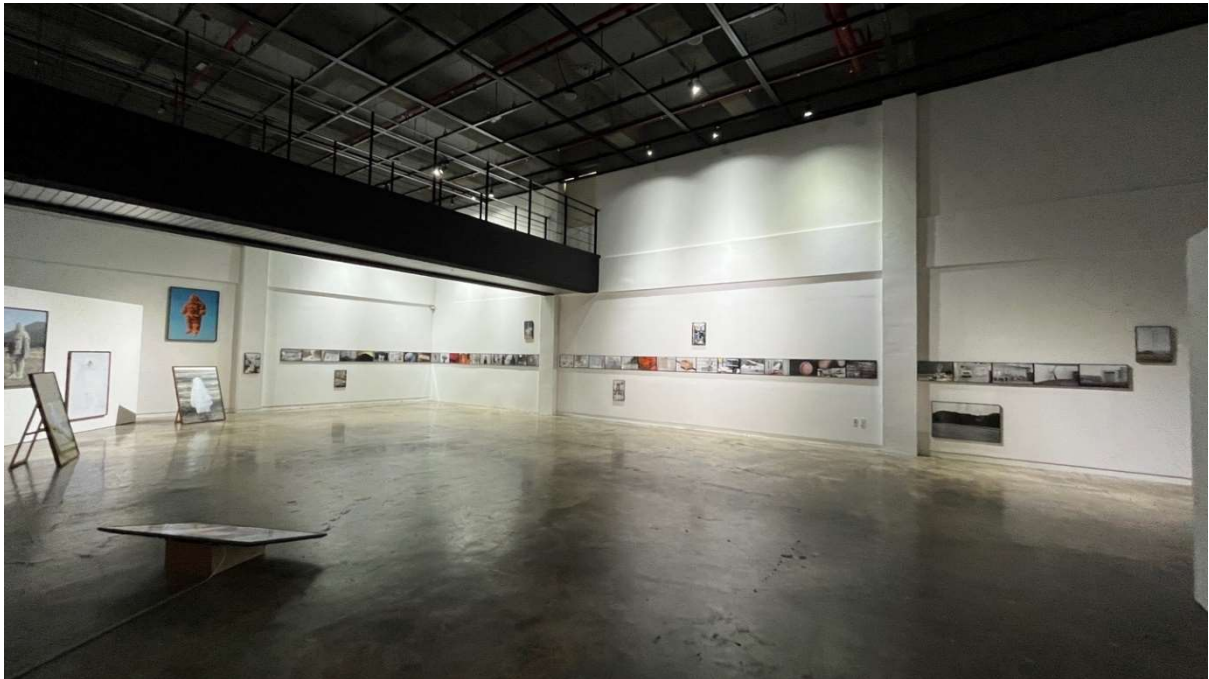
Annexe : photos du Hongti Art Center



© Hongti Art Center / Extérieur du Hongti Art Center



© Hongti Art Center / Extérieur du Hongti Art Center



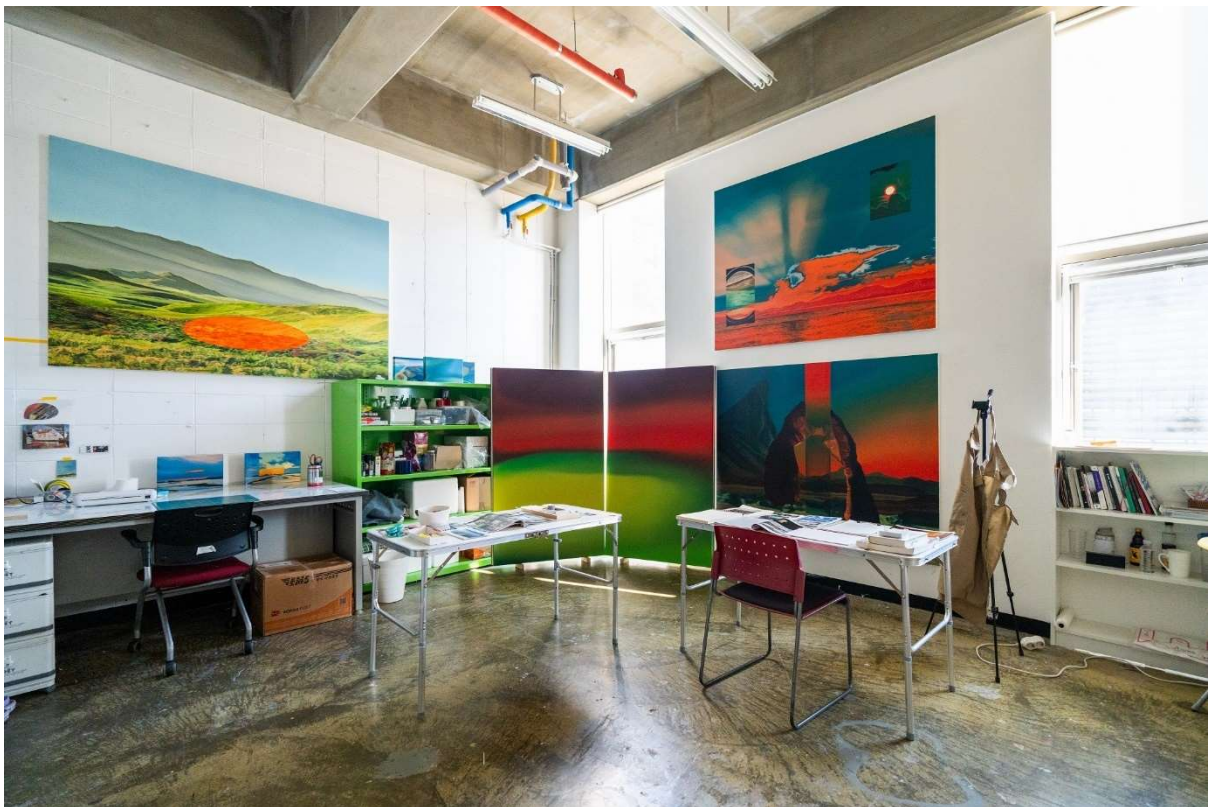
© Hongti Art Center / Espace d'exposition



© Hongti Art Center / Espace d'exposition



© Hongti Art Center / Espace polyvalent



© Hongti Art Center / Atelier d'artiste





© Hongti Art Center / Chambre